AFFAIRES SOCIALES

LOÏC HERVÉ

««« Mégafichier, Loïc Hervé demande une loi »»»

09/11/2016

Le Ministre de l'Intérieur vient d'annoncer la tenue d'un débat au Parlement sur ce sujet. Pour Loïc Hervé c'est insuffisant : « *il ne s'agit pas de remettre en cause les objectifs invoqués à l'appui de la constitution du fichier TES. Mais cette constitution doit être autorisée par le Parlement, et non seulement débattue* ».

« *Le Gouvernement lui-même est divisé sur le sujet puisqu'Axelle Lemaire, donc la ministre compétente, a expliqué hier au journal l'Opinion à quel point elle a été abasourdie de découvrir la création du fichier TES au Journal Officiel* » a souligné le sénateur.

L'article 34 de la Constitution précise que la loi fixe les règles concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques : « *qu'est-ce qui concerne plus les libertés publiques qu'un mégafichier qui rassemblera l'état civil et les données biométriques de 60 millions de personnes ? D'autant plus que le risque de hacking est grand* » a déclaré le sénateur.

En tant que membre de la CNIL, le sénateur a affirmé que la CNIL, tout comme le Conseil National du Numérique qui a publié hier un brûlot contre le décret, « *recommandent que cela passe par le Parlement* ».

La Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargée du Numérique et de l'Innovation étant absente des bancs des ministres ce jour, Loïc Hervé a donc demandé au ministre de l'Intérieur répondant pour Axelle Lemaire, à ce que le décret soit abrogé pour faire de ses dispositions un projet de loi.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC